



20 principaux conseils pour l'obtention de votre diplôme d'hygiène dentaire et au-delà



Comme étudiante :

1. Joignez l'ACHD avec une adhésion étudiante GRATUITE : www.achd.ca/Adherer
2. Renouvelez votre adhésion étudiante GRATUITE tous les ans au **31 octobre** : www.achd.ca/Renouveler
3. Engagez-vous dans l'ACHD et votre classe; demandez d'être représentante étudiante de l'ACHD : www.achd.ca/Etudiants
4. Bénéficiez du réseau, des ressources et des opportunités de formation continue de l'ACHD.
Tous les webinaires sont **GRATUITS** : www.cdha.ca/Webinars
Joignez le Groupe étudiant Facebook de l'ACHD : www.facebook.com/groups/CDHastudents
5. Suivez des cours, posez des questions, étudiez attentivement, cherchez activement du soutien et réussissez vos examens et vos tâches.
6. Consultez une conseillère sur la carrière et la faculté de votre école pour établir les objectifs de votre carrière. Trouvez comment vous pourrez acquérir de l'expérience pour combler tout écart avant la diplomation et améliorer votre candidature au genre de carrière que vous envisagez.
7. Complétez vos cours d'hygiène dentaire. Assurez-vous d'avoir complété le nombre d'heures scolaires, cliniques et communautaires.
8. Faites-vous des amies pour la vie chemin faisant !

Préparation de la diplomation :

9. Demandez par écrit votre admission à l'examen national d'hygiène dentaire à www.ndhcb.ca (pas obligatoire pour un permis d'exercice en Québec).

Dates d'examen	Dates limites de demande
21-22 janvier 2019	22 novembre 2018
21-22 mai 2019	21 mars 2019
23-24 septembre 2019	24 juillet 2019

10. Préparez-vous pour l'examen avec ces conseils : www.ndhcbfr.ca/-preparation-aux-examens
11. Réussissez l'examen.
12. Célébrez la réussite de votre examen!

Préparation de la pratique :

13. Après que vous aurez réussi l'examen de certification, passez à l'adhésion GRATUITE à titre de membre étudiant diplômé au www.achd.ca/miseajouretudiante. L'adhésion à titre de membre étudiant diplômé de l'ACHD comprend une assurance responsabilité professionnelle (ARP) ayant une couverture d'une valeur totale allant jusqu'à cinq millions de dollars, en vigueur jusqu'au 31 décembre de l'année pendant laquelle vous avez réussi l'examen de certification. Veuillez noter que les diplômés qui s'inscrivent en Colombie-Britannique devraient changer le statut de leur adhésion par l'entremise du Collège des hygiénistes dentaires de la Colombie-Britannique (CDHBC) au www.cdhbc.com. Votre couverture d'ARP sera en vigueur jusqu'au 28 février de l'année suivant l'année au cours de laquelle vous aurez réussi l'examen de certification. (L'inscription pour l'autorisation d'exercer au Québec comprend l'ARP.)
14. Considérez une autre assurance professionnelle par le biais de l'ACHD, telle que la couverture étendue sanitaire, dentaire et d'incapacité : www.achd.ca/Avantages.
15. Inscrivez-vous à l'organisme de contrôle de votre province au www.ndhcbfr.ca/autorites-reglementaires (D'autres exigences, telles que la vérification de la jurisprudence et des dossiers criminels peuvent s'appliquer.)
16. Vérifiez les opportunités de carrière à www.cdha.ca/Careers
17. Joignez-vous au réseau de votre communauté dentaire. Assistez aux conférences, aux salons d'emploi et aux activités communautaires. Vérifiez calendrier des événements de santé orale de l'ACHD à www.cdha.ca/Calendar
18. Incarnez l'énoncé d'identité professionnelle de l'ACHD pour être une meilleure ambassadrice de la profession et de votre association nationale.
19. En l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse seulement, pensez suivre des cours d'initiation personnelle : www.cdha.ca/Courses
20. Empruntez la voie de l'apprentissage permanent en vous impliquant constamment dans les activités, les cours et les comités de l'ACHD.